

CAP MÉTIER DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

FORMATION CONTINUE - 9 MOIS - NIVEAU 3



CAMPUS

ISV-NDSC
LOOS

MEMBRE DU RÉSEAU



arep-ufa@isv-ndsc.fr

RNCP31030 - CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie - France Compétences (francecompetences.fr)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rnp/31030>

Certificateur : Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse

Date de l'enregistrement certification 25/06/18

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/28

Validité du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 / V2 mise à jour le 22.04.2024



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Cofinancé par
l'Union européenne



PRÉ-REQUIS

Positionnement pédagogique par test: savoir lire, écrire, comprendre le Français et les Mathématiques (NIVEAU 3e ATTENDU). Être inscrit à France Travail



MODALITÉS

Entretien individuel et vérification des prérequis



DURÉE ET RYTHME

9 mois : septembre à juin



MÉTIERS VISÉS

Esthéticien qualifié, Maquilleur professionnel, Prothésiste ongulair, Conseiller de vente auprès de la clientèle...

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La formation CAP Esthétique-Cosmétique-Parfumerie permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Développer les techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds ;
- Développer les techniques de maquillage visage et ongles ;
- Développer les techniques esthétiques liées aux phanères ;
- Conseiller la clientèle et vendre des prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le titulaire du CAP Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié ou de non salarié dans les secteurs suivants :

Instituts de beauté et de bien-être :

- Indépendants, franchisés ou affiliés
- Établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie
- Établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
- Établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
- Mobiles, à domicile

Centres esthétiques spécialisés (*) :

- Beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage
- Parfumeries (*), Parapharmacies (avec ou sans activités esthétiques intégrées)
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (*)
- Entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle

(*) - indépendant, franchisé, ou affilié



PUBLIC VISÉ/MODALITÉS D'ACCÈS

Priorité donnée aux personnes dont le niveau acquis à l'entrée en formation est inférieur à celui visé par la certification.

L'accès à la formation se fait après inscription par votre conseiller France Travail ou référent à l'une de nos RIC (Réunion d'Information Collective) obligatoire et sur entretien individuel, après vérification des prérequis. Il faudra justifier d'un stage en immersion avec compte-rendu pour validation du projet professionnel ou expérience professionnelle avec justificatif accompagné d'une lettre de motivation qui s'adresse à l'organisme de formation. A condition que les prérequis soient validés, vous pouvez vous inscrire jusqu'à 45 jours avant le démarrage de la formation (ce délai, comprend un entretien et la réponse de la concertation).

Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. La réponse d'intégration à la formation sera transmise après concertation et validation auprès de la région Hauts de France (début septembre).

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du diplôme du CAP Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement, soit de poursuivre en Brevet Professionnel, suivi du BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie.

POUR EN SAVOIR +



PROGRAMME DU CAP MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

| Pôles d'Activités | | Activités | |
|-------------------|--|-----------|---|
| Pôle 1 | TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être | 1.A | Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds |
| | | 1.B | Réalisation de maquillage du visage |
| | | 1.C | Information, conseil et conduite d'une prestation UV |
| Pôle 2 | TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES | 2.A | Réalisation d'une épilation |
| | | 2.B | Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils |
| | | 2.C | Réalisation de soins des ongles |
| | | 2.D | Réalisation de maquillage des ongles |
| Pôle 3 | CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut | 3.A | Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle |
| | | 3.B | Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques |
| | | 3.C | Suivi et fidélisation de la clientèle |
| | | 3.D | Mise en valeur et promotion de produits, de prestations |
| | | 3.E | Organisation du planning de rendez-vous |
| | | 3.F | Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être |

- **Matières générales : Maths, Français, Hist/Géo, Anglais, Prévention Sécurité Environnement**



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur du lycée, encadrée par une équipe de formateurs, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours de formation :

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Absence de passerelle et de validation de bloc de compétence. En cas de non réussite à l'examen, les bénéficiaires pourront garder le bénéfice des notes obtenues durant 5 ans.

Pour les stagiaires présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

• TARIF DE LA FORMATION

Le coût total de la formation est financé par la région (4602 €). Lors de la pré-inscription les frais de dossier s'élèvent à 35€ (encaissables lors de l'acceptation de l'entrée dans la formation). Un kit de matériel vous sera remis lors de la rentrée contre chèque de caution (le chèque sera non encaissable, sauf en cas de non restitution du kit à la fin de la formation).

• DURÉE DE LA FORMATION

Minimum 520 heures en centre de formation, 420 heures de stage en entreprise. La formation peut être adaptée individuellement.

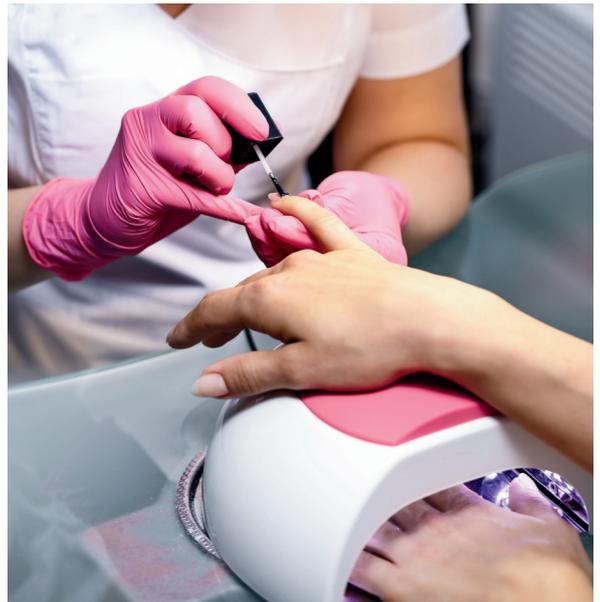
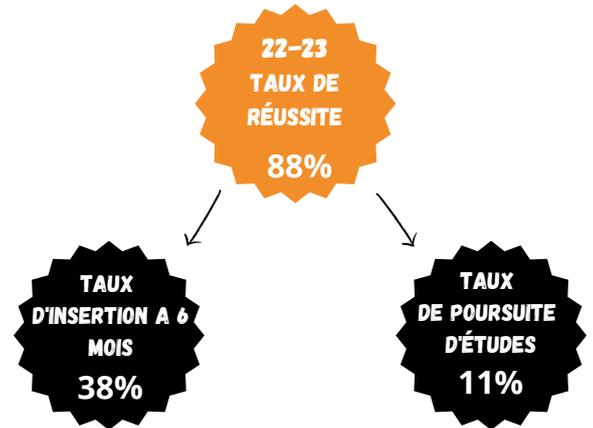
• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour que la formation puisse débuter, le nombre de stagiaires inscrits ne pourra dépasser 15 personnes.

• PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ

Le centre de formation de l'AREP est équipé de salons aménagés comme des salons professionnels. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Référente handicap du centre : Madame Roger (personne ressource relais handicap).

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION



CONTACT

AREP

Établissements sous la tutelle des Filles de la Charité - sous contrat d'association avec l'État (accès aux bourses sur critères sociaux, aide à la restauration...)

6 rue du Maréchal Joffre - 59120 Loos

Tél : 03 20 07 04 32 / Mail : arep-ufa@isv-ndsc.fr / Site : www.isv-ndsc.fr

